

DEMANDE D'AUTORISATION DE MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON- COLLECTIF

Formulaire à envoyer

Par courrier à : **Communauté de Communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé**
4 rue de Gaucher - 72240 CONLIE

Ou par mail à spanc@4cps.fr

Le SPANC ne pourra émettre un avis sur le projet qu'après réception des documents suivants :

- **L'étude de filière réalisée par un bureau d'études (en 2 exemplaires) incluant :**
 - le plan de masse du projet de l'installation,
 - le plan de situation au 1/25000ème ou 1/50000ème : localisation de l'habitation (parcelle) sur la commune,
 - un plan en coupe de la filière et du bâtiment.
- **Une autorisation de rejet visée du maire pour un rejet au fossé communal ou du conseil départemental pour un rejet au fossé départemental (cf étude de filière).** Les documents sont téléchargeables sur www.4cps.fr, rubrique « *Environnement / SPANC* ».

Dans le cas d'une micro-station, agréée par le Ministère, le type, le modèle, la capacité, le dimensionnement retenu devront correspondre aux prescriptions de l'étude de filière notamment en nombre d'équivalent habitant (EH).

Après réception de l'ensemble des documents, le SPANC donnera un avis technique sur le projet remis dans un délai de 20 jours ouvrés après réception du dossier complet.

Le demandeur s'engage à réaliser les travaux d'installation uniquement après réception de l'avis favorable du SPANC sur le projet. Le dispositif sera mis en place conformément au projet validé.

A la suite, le **contrôle de réalisation** devra s'effectuer **en tranchées ouvertes**.

Pour une plus grande rapidité d'intervention, le pétitionnaire doit prévenir le technicien de Pigeon Eau & Solutions (Tél. 02 30 04 03 54) dès qu'il a connaissance de la date d'achèvement des travaux. A réception de l'appel téléphonique un RDV sera fixé sous 5 jours ouvrés.

L'installation pourra être recouverte uniquement après un avis favorable émis lors du contrôle de réalisation. Cet avis favorable est nécessaire en vue de la délivrance du certificat de conformité de l'habitation. Ce dernier constitue une véritable valorisation du bien dans le cadre d'une transaction immobilière.

A la suite du service rendu, une redevance sera facturée par le Service Public d'Assainissement Non Collectif de la Communauté de Communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé pour les différents contrôles :

- **Contrôle de conception (Contrôle de l'étude de filière) : 160 € TTC***
- **Contrôle de réalisation (Visite en tranchées ouvertes) : 160 € TTC***

(A titre indicatif, tarif en vigueur fixé par délibération du conseil communautaire du 24/11/2025 pouvant être modifié par délibération)

Le pétitionnaire : M ou Mme

Adresse de l'installation projetée :

CP : **COMMUNE :**

Tél. : **Port :** **Mail :** @.....

Mentions Légales :

Les informations contenues sur ce formulaire, complété et remis à la Communauté de Communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé, sont enregistrées dans un fichier et destinées à être traiter pour la bonne gestion du service. Ces données recueillies sont nécessaires pour pouvoir être recontacté par la société Pigeon Eau & Solution afin de convenir d'une date d'intervention. Elles ne sont destinées qu'aux services habilités à les traiter et ne seront en aucun cas transmises à d'autres tiers.

Ces données seront conservées jusqu'à la fin de leur utilité. Conformément à la réglementation en vigueur (Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, dite « Informatique et libertés » modifiée et Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, dit Règlement Général sur la Protection des Données - RGPD), pour tous renseignements concernant ces données et leur traitement ou pour exercer les droits qui vous sont reconnus par la réglementation en vigueur (accès aux données, rectification-portabilité ou suppression de données - limitation ou opposition aux traitements de données), vous pouvez prendre contact avec le responsable du traitement de ces données (Madame RADOU Valérie, Présidente de la Communauté de Communes) à l'adresse suivante contact@4cps.fr et/ou le délégué à la protection des données à l'adresse suivante : dpo@sarthe.fr. Un justificatif d'identité vous sera alors demandé. Vous pouvez également, si vous le jugez nécessaire, prendre contact avec l'autorité de contrôle compétente à l'adresse suivante : contact@cnil.fr

Numéro de dossier :
(n°INSEE de la commune/AN/N°dossier communal)

Bon pour accord

Fait à **Le :**

Signature du demandeur :

Commune :

Date de transfert du dossier :

N° interne de référence PIGEON (YPRESIA) :

DEMANDE D'AUTORISATION AU TITRE du CONTROLE de CONCEPTION DES FILIERES D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

A remplir par le pétitionnaire, avec le dossier d'étude de filière (1 exemplaire)

Ce dossier est conçu pour le contrôle de conception des dispositifs d'assainissement non collectif réalisé par la communauté de communes en application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art.L2224-8 et L2224-10), du décret du 03.06.1994, du 27 Avril 2012 , du 07 Septembre 2009 modifié et celui du 21 Juillet 2015.

INFORMATIONS GENERALES :

Nature de la demande :

- | | |
|--|------------|
| <input type="checkbox"/> Demande de permis de construire d'une construction neuve | N° : |
| <input type="checkbox"/> Demande de permis de construire d'une construction déjà existante
(transformation, agrandissement) | N° : |

Coordonnées du demandeur :

Nom et Prénom du demandeur :
 Adresse :
 Code Postal : Commune :
 Tel : Port : Mail :

Adresse du projet d'installation d'assainissement (si différente de l'adresse du demandeur) :

Adresse :
 Code Postal : Commune :
 Nom de l'ancien propriétaire (si changement) :
 Références cadastrales des parcelles : Section : Parcelles :

CARACTERISTIQUES DU PROJET :

Mise en place de l'installation

Concepteur du projet (bureau d'études, maîtres d'œuvres, entreprise, etc...)

Nom :
 Adresse :
 Code Postal : Commune :
 Tel : Mail :

Caractéristiques de l'immeuble

Type d'habitat : Hameau Maison isolée Zone urbaine Superficie du terrain : Superficie disponible pour ANC :

Type de logement :

Habitation individuelle Bâtiment comportant plusieurs logements Autres locaux (gîte, camping, ...)

Type de résidence :

Principale Secondaire Location Autre

Nombre de pièces principales : Nombre de chambres : Nombre d'occupants permanents : Nombre d'EH :

Mode d'alimentation en eau potable : Réseau adduction public Puits ou forage

Si présence de puits, forage, etc, ...à proximité de l'installation : (il peut s'agir d'un captage sur la même parcelle ou sur une parcelle voisine)

- Ouvrage déclaré en Mairie pour alimentation humaine (tout dispositif de prélèvement, puits ou forage, dont la réalisation est envisagée pour obtenir de l'eau destinée à un usage domestique au sens de l'article R-214-5 du Code de l'environnement, est déclaré en Mairie)
- Ouvrage non utilisé pour alimentation humaine, préciser son utilisation (arrosage légumes, lavage voiture, etc.,)
- Distance entre le captage et l'installation prévue est-elle prévue supérieure à 35m ? (la création d'une installation d'assainissement non collectif à moins de 35m d'un forage déclaré n'est possible que lorsqu'il est démontré que l'implantation permettra de garantir une eau propre à la consommation humaine)

Destination des eaux pluviales :

- Réseau de surface (fossé, caniveau, écoulement sur parcelle, ...)
 Infiltration dans le sol (drains, puisard, ...)
 Rétention (cuve, mare, ...)

Les eaux pluviales ne doivent en aucun cas rejoindre le dispositif d'assainissement

- Nappe d'eau présente à moins de 1m du fond de fouille projeté (hors niveau exceptionnel des hautes eaux)
Si oui, une dalle d'amarrage peut être nécessaire

- Zone inondable

IMPORTANT (dossier non instruit si non renseigné)

- Installation située en zone à enjeu sanitaire ou environnementale, préciser (*périmètre de captage, zone de baignade, ...*)
etc...) :.....

Caractéristiques de l'installation projetée

- Prétraitement/ traitement primaire :

- Fosse toutes eaux : Volume : Bac dégraisseur : Volume :
 Autre :

- Traitement

Traitement et infiltration dans le sol

- Tranchée d'infiltration : nb de tranchées : Longueur totale :
 Filtre à sable non drainé de m² Tertre d'infiltration de m² Lit d'épandage de m²

Traitement par filtres drainés

- Filtre à sable vertical drainé de m² Lit à massif de zéolithe de m²

Filière agréée :

- Nom commercial : Fabriquant : Dimensionnement :
 Agrément national :

IMPORTANT (dossier non instruit si non renseigné)

Le bureau d'études doit informer les particuliers des différentes installations existantes, des différentes solutions selon leur terrain avec les avantages et inconvénients de chacune. Il doit s'assurer que le propriétaire est bien informé des besoins d'entretien de la filière choisie, et des coûts de ces entretiens. [De ce fait, une attestation par laquelle le pétitionnaire aura pris connaissance des conditions de pose, de maintenance, d'entretien et de vidange devra être annexée à ce formulaire](#) « Attestation de prise de connaissance »

- Attestation jointe au dossier

Rejet :

- Infiltration : Dimensionnement :
 Milieu superficiel : Fossé Réseau pluvial Puits d'infiltration (sous dérogation)

Gestionnaire du milieu récepteur (commune, département, privé, autre) :

Autorisation de rejet jointe au dossier oui non (*document en annexe*)

IMPORTANT (dossier non instruit si non renseigné)

Les eaux usées traitées sont rejetées vers le milieu hydraulique superficiel (fossé, réseau d'eau pluviale, mare, rivière) s'il est démontré par le bureau d'études qu'aucune autre solution n'est envisageable : Justificatif (« **Autorisation de rejet dans le milieu superficiel** »)

.....
.....
En l'absence de justificatif réel sur la possibilité d'infiltration, un test de perméabilité de sol pourra être demandé afin de déterminer les performances d'infiltration et ainsi justifier cette solution.

LES PIECES A JOINDRE IMPERATIVEMENT A LA PRESENTE DEMANDE sont indiqués sur le règlement de Service de l'ANC CC Le Gesnois Bilurien

REMARQUE IMPORTANTE :

EN AUCUN CAS, l'installation d'un dispositif d'assainissement non collectif ne doit être entreprise avant l'approbation du dossier.

Fait à , le , Signature

- DOSSIER RECEVABLE PAR PIGEON Eau, le :

- DOSSIER NON RECEVABLE PAR PIGEON Eau & SOLUTIONS, le :

Justificatif :

.....
.....

ATTESTATION DE PRISE CONNAISSANCE

Je soussigné,

Domicilié à

Commune de

Reconnais :

- Avoir reçu et donc avoir pris connaissance de la documentation concernant la filière :
.....
- Avoir été informé par le concepteur des différentes installations existantes, des différentes solutions envisageables selon le terrain existant avec les avantages et inconvénients de chacune
- Avoir été informé des consignes de pose, des besoins d'entretien et des coûts d'entretien de la filière proposée (informations disponible sur le site interministériel : [https://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr/](https://www assainissement-non-collectif developpement-durable.gouv.fr/) (rubrique : Entreprises – Agréments des dispositifs de traitement – Les liens utiles – Tableau des dispositifs du GRAIE)

Fait à

Le

Signature